

# LES POISSONS MIGRATEURS

sur le territoire du

## SAGE BAS-LEON

- Février 2016 -

Surface : 935 km<sup>2</sup>

Linéaire de cours d'eau : 1 350 km

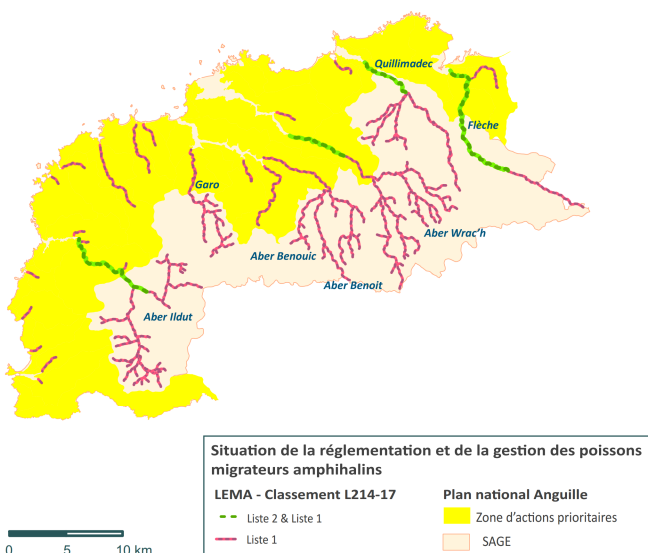
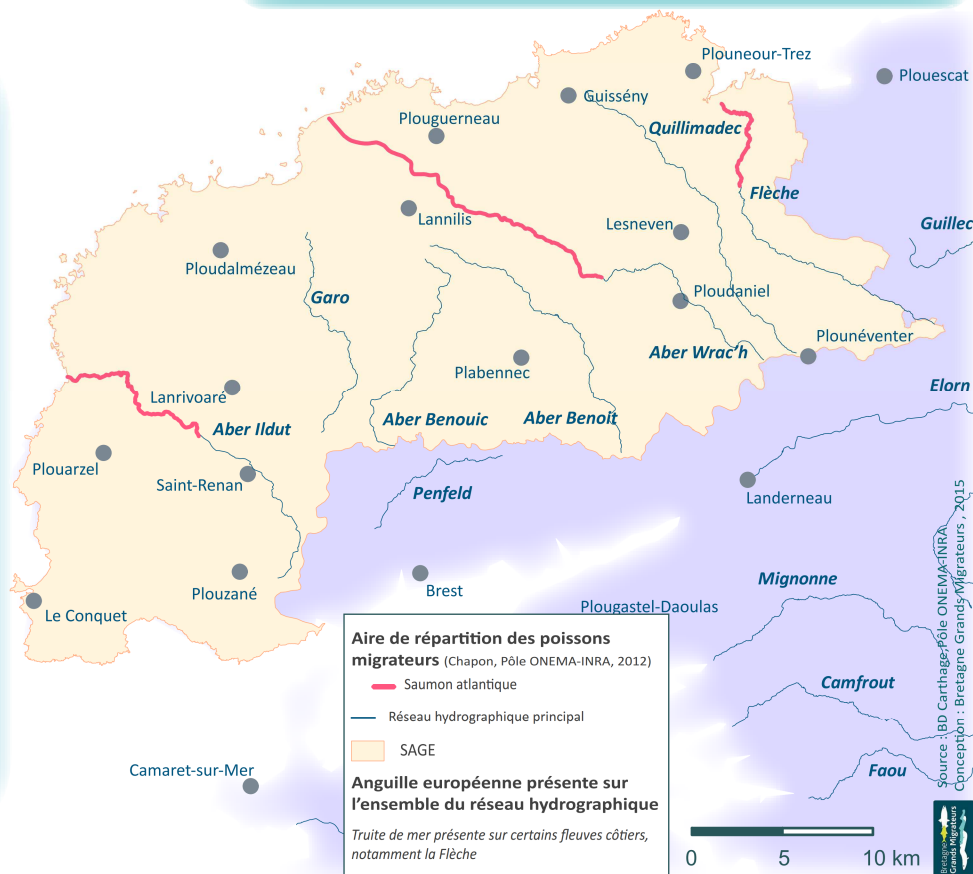
Département(s) : Finistère

Cours d'eau principaux : Flèche, Quillimadec, Aber Wrac'h, Aber Benoit, Aber Benouic, Aber Ildut

**Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne et Truite de mer**

L'anguille et le saumon colonisent les cours d'eau du territoire du Léon-Trégor. Alors que la première se répartit jusqu'en amont du chevelu hydrographique, le second se cantonne sur la partie aval des cours d'eau principaux (Flèche, Aber Wrac'h et Aber Ildut) dont les capacités d'accueil demeurent assez faibles. Certains fleuves côtiers, notamment la Flèche, sont bien fréquentés par la truite de mer.

L'ensemble des bassins versants du territoire est soumis à de fortes perturbations liées à une agriculture intensive. Cela étant, d'importants travaux de restauration de la continuité écologique et des habitats aquatiques ont été engagés sur ces cours d'eau.



### Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 42 km

### Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 37 km

=> Linéaire en liste 1 : 300 km

### Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017



=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :

- Saumon de printemps : 8 sur l'Aber Ildut, 7 sur l'Aber Wrac'h, 6 sur l'Aber Benoit et 6 sur la Flèche
- Castillon : 71 sur l'Aber Ildut, 66 sur l'Aber Wrac'h, 52 sur l'Aber Benoit et 58 sur la Flèche

**Le PLAGEPOMI est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :**

=> la protection et la restauration des milieux  
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces  
=> la communication

	<b>Saumon :</b>	Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce
	<b>Truite de mer :</b>	Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne
	<b>Anguille :</b>	Augmenter le nombre des anguilles argentées Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles
	<b>Grande Alose :</b>	Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter
	<b>Alose feinte :</b>	Mieux connaître cette espèce en Bretagne
	<b>Lamproie marine :</b>	Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter
	<b>Lamproie fluviatile :</b>	Mieux connaître cette espèce en Bretagne

**En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du PLAGEPOMI. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.**

- => Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance
- => Réaliser la cartographie des habitats de juvéniles de saumons si besoin
- => Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles par la méthode des indices d'abondance
- => Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement

**Le PLAGEPOMI a également établi une liste régionale d'ouvrages prioritaires à la montaison et à la dévalaison :**

Sur la Flèche, le Quillimadec, l'Aber Wrac'h, l'Aber Benoît et l'Aber Ildut

=> Amélioration des connaissances et identification des priorités de restauration de la continuité piscicole

**La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le PLAGEPOMI se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des SAGE et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.**

**OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Bas-Léon**

**ENJEU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX**



**Morphologie des cours d'eau**

**Amélioration de la connaissance**

Disposition 37 : Améliorer la connaissance sur la qualité physique des milieux

**Restauration de la continuité écologique**

Disposition 39 : Définir un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique  
=> Cours d'eau de la Flèche, du Quillimadec, de l'Aber Wrac'h, de l'Aber Benoît, de l'Aber Benouic et de l'Aber Ildut

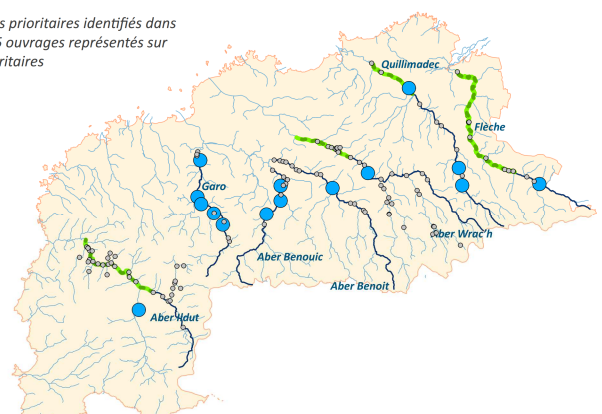
Disposition 40 : Accompagner la mise en œuvre d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique

**Ouvrages prioritaires définis dans le SAGE**

- Ouvrage prioritaire\*
- Autre ouvrage

— L214-17 - classement liste 2

\* Ouvrages prioritaires identifiés dans le ROE - 15 ouvrages représentés sur les 17 prioritaires



**Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins**

Travaux de restauration de la continuité en émergence

=> 1 rivière de contournement

=> 2 passes à poissons

Hauteur de chute effacée : 1,65 m

Hauteur de chute équipée : 2,7 m

Accessibilité : non déterminée

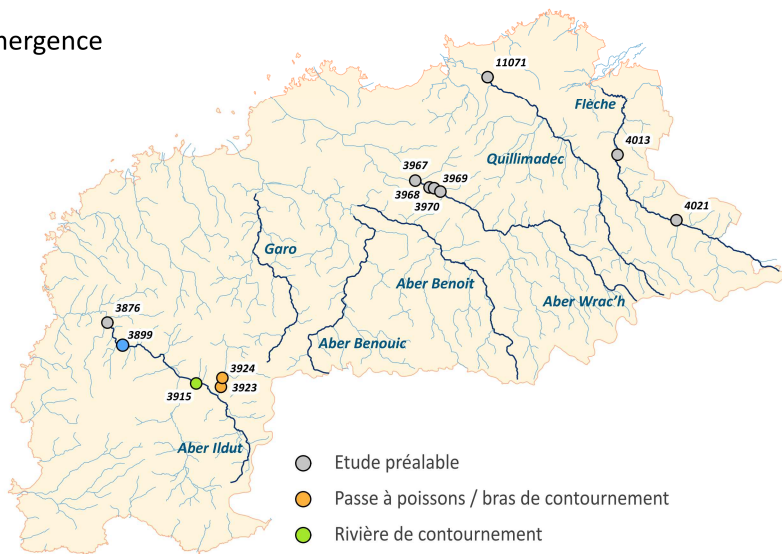
linéaire d'habitats restaurés : non déterminé

Ouvrages aménagés :

=> Grenelle : 0

=> L214-17 - Liste 2 : 2

=> Plagepomi : -



- Etude préalable
- Passe à poissons / bras de contournement
- Rivière de contournement
- Effacement / Abaissement
- Autre aménagement

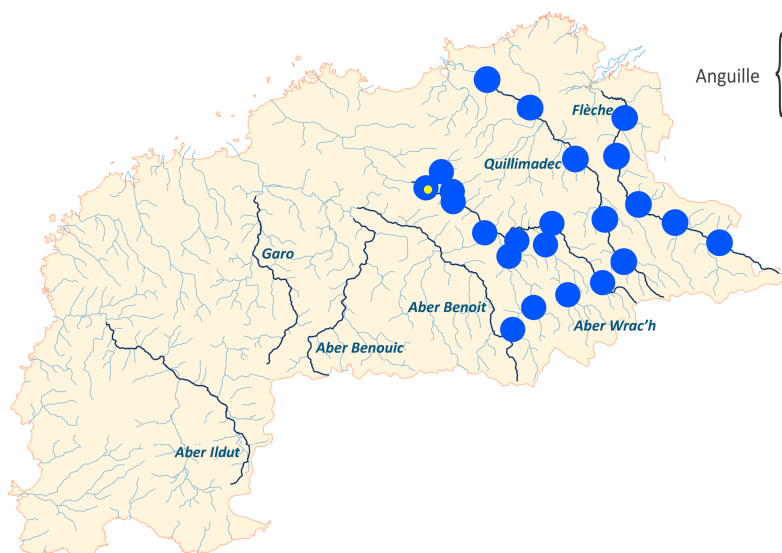
XXX Code ROE de l'obstacle  
A reporter dans le tableau en annexe

0 5 10 km

Source : BD Carthage, ONEMA, S.M.B.L., C.C.P.I., B.G.M.  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs - 2015



**Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins**



Anguille

- Suivi annuel du recrutement en anguilles (2014)
- Etat des lieux de la population d'Anguille (2010, 2015)

**1 station** échantillonnée annuellement dans le cadre du suivi du

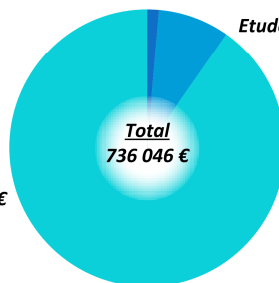
recrutement en anguille

**23 stations** pêchées en 2010 et 2015 lors de l'état des lieux de la population d'anguille

**Bilan financier des actions relatives aux Poissons migrateurs 2007-2014**

Etudes d'acquisition de connaissance : 10 000 €

Etudes préalables à la restauration de la continuité : 61 390 €



Travaux de restauration de la continuité écologique : 664 656 €

**Total**  
736 046 €

Source : BD Carthage, A.E.B., ONEMA, FD29, B.G.M.  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs - 2015



0 5 10 km



Anguille européenne

Etat des lieux des densités d'anguilles sur le territoire du SAGE Bas-Léon (FDPPMA 29, 2010, 2015)

**Répartition des anguilles sur le bassin de l'Aber Wrac'h due à la qualité des habitats plus qu'à la présence d'obstacles à la migration**

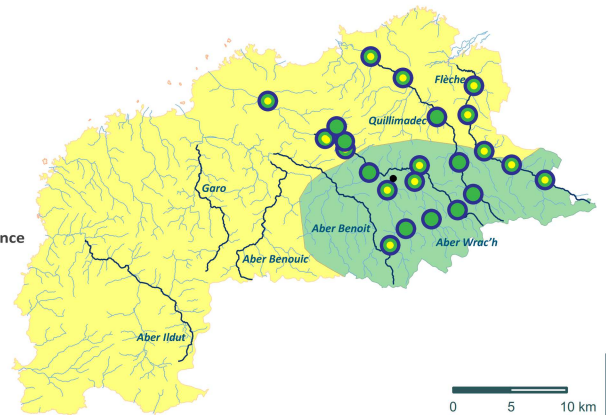
=> Frein à la colonisation du bassin par l'anguille : prise d'eau de Baniguel

**Présence d'anguilles**  
(Données issues des pêches d'indices d'abondance anguille)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm
- Absence

**Zone où la probabilité de présence d'une anguille est égale à 50%**  
(Modèle EDA 2.2, Briand et al., 2015)

- < 150 mm
- Entre 150 et 300 mm
- > 300 mm



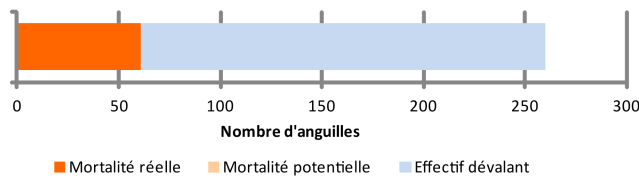
Source : BD Carthage, FD29, ONEMA, Briand et al., 2015  
Conception : Bretagne, Grands Migrateurs, 2015

**ZOOM - Mortalité cumulée des saumons et anguilles dans les turbines (EPTB Vilaine, LOGRAMI, ONEMA, BGM, 2015)**

=> Evaluation de l'effet des ouvrages hydroélectriques sur la mortalité en dévalaison à l'aide de modèles de répartition et de mortalité dans les turbines

**Moulin du Pont du Châtel**

Taux de mortalité au module : 23,40 %

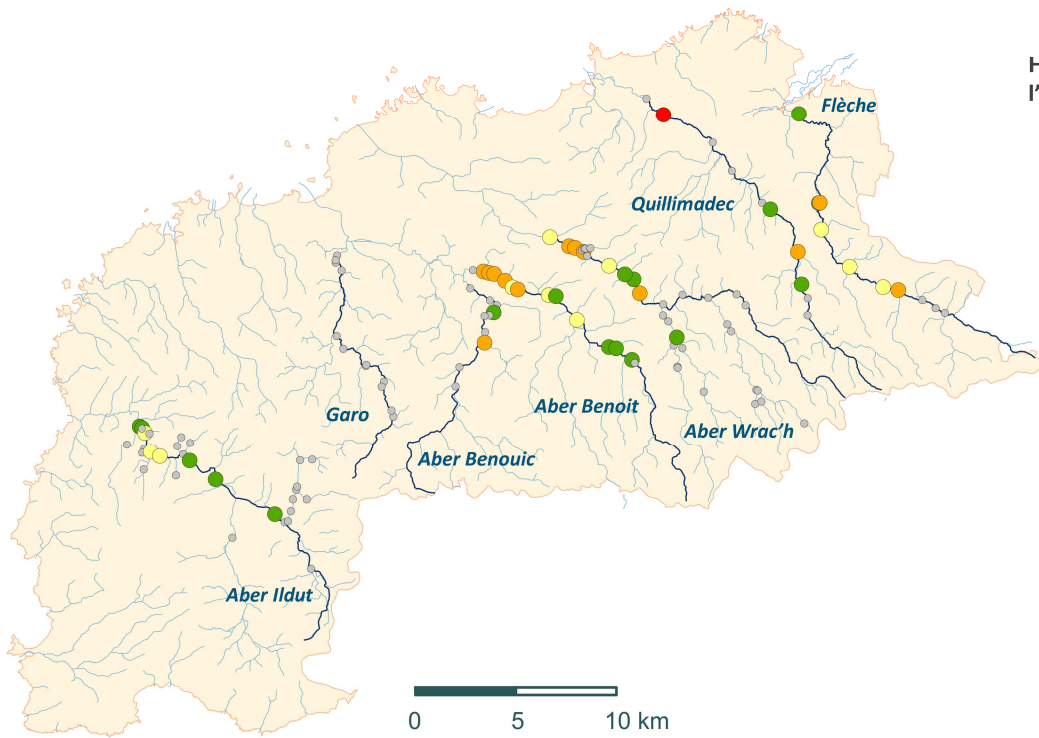


**Mortalité potentielle (sans prise en compte de l'effet des usines hydroélectriques en amont) et la mortalité réelle (prise en compte des mortalités cumulées en amont) des anguilles argentées selon le modèle «Production moyenne»**





Source : BD Carthage, ONEMA  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015  
ONEMA  
Bretagne Grands Migrateurs



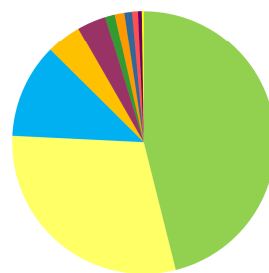
**Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)**

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée

**ZOOM - Etude du taux d'étagement et de la continuité écologique sur les cours d'eau du SAGE du Bas-Léon (SMBL, 2015)**

Objectifs : (1) Actualiser et compléter l'inventaire des ouvrages hydrauliques entravant la libre circulation des espèces et des sédiments ; (2) Définir le taux d'étagement et le taux de fractionnement sur des secteurs cibles ; (3) Permettre à la CLÉ de proposer, à partir des éléments, un objectif de réduction du taux d'étagement chiffré et daté

**421 ouvrages recensés sur les bassins versants du Bas-Léon**  
**179 ouvrages présentant une hauteur de chute**



- Busage 46%
- Pont 30%
- Moulin 12%
- Passerelle 4%
- Seuil 4%
- Station de pompage 1%
- Station de jaugeage 1%
- Chaos rocheux 1%
- Ouvrage disparu 1%
- Vannage 0%
- Clapet à marée 0%

Cours d'eau	Ouvrages recensés	Ouvrages présentant une chute d'eau	Hauteur de chute cumulée (m)	Taux d'étagement*	Taux de fractionnement (m/km)**
Aber Ildut	89	29	13,1	0,13	0,16
Garo	31	21	14,45	0,19	0,62
Aber Benouic	25	10	9,9	0,13	0,72
Aber Benoit	88	28	22,4	0,22	0,46
Aber Wrac'h	107	47	33,3	0,27	0,45
Quillimadec	61	32	25,7	0,12	0,55
Flèche	37	14	13,3	0,14	0,26

\* Taux d'étagement : somme des hauteurs de chute des ouvrages rapportée au dénivelé total du cours d'eau de rang de Stralher supérieur à 2. C'est un indicateur de la modification du profil en long causée par la présence des ouvrages.

\*\* Taux de fractionnement : somme des hauteurs de chute (à l'étiage) rapportée au linéaire hydrographique. C'est un indicateur de l'altération de la continuité écologique imputable aux ouvrages transversaux.

Très bon    Bon    Moyen    Médiocre    Mauvais

**Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance**

Saumon



=> Réaliser une cartographie des habitats de juvéniles de saumons sur les bassins de l'Aber Wrac'h, l'Aber Benoit et l'Aber Ildut

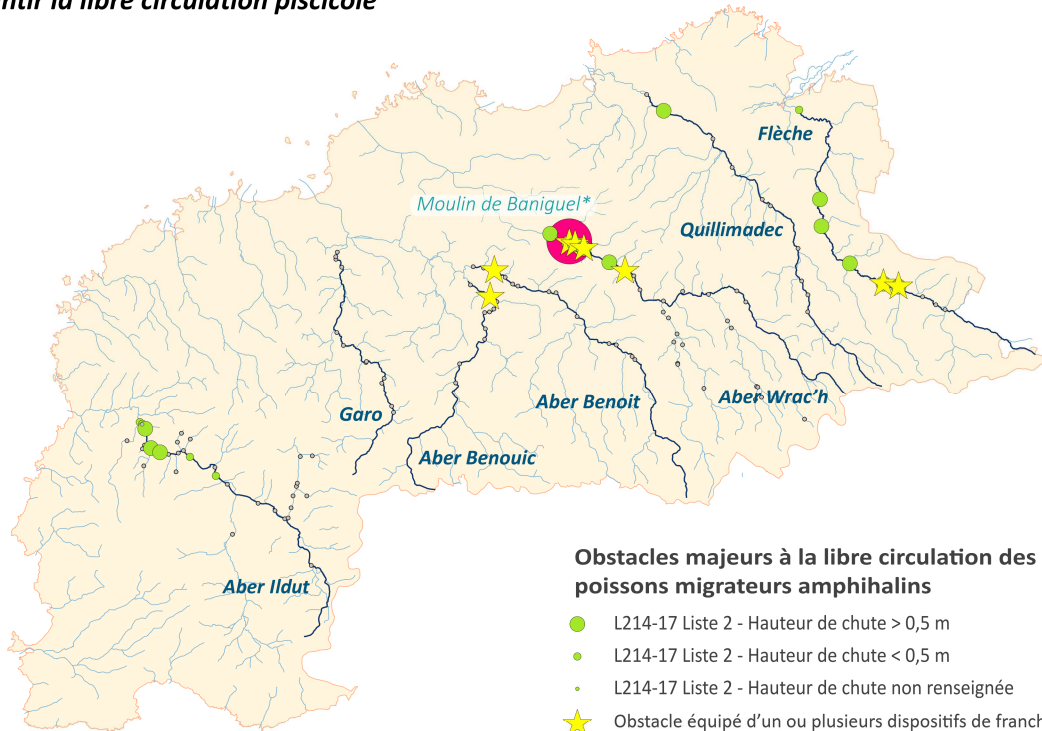
=> Mettre en place un suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur les bassins de l'Aber Wrac'h, l'Aber Benoit et l'Aber Ildut

Anguille



=> Poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles sur les bassins de la Flèche, du Quillimadec, de l'Aber Benoit et de l'Aber Ildut

**Restaurer et garantir la libre circulation piscicole**



**Obstacles majeurs à la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins**

- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute > 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute < 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute non renseignée
- ★ Obstacle équipé d'un ou plusieurs dispositifs de franchissement
- SAGE - Ouvrage prioritaire
- PLAGEPOMI - Ouvrage prioritaire
- Obstacle majeur à la migration mis en évidence par les études & suivis des poissons migrateurs
  - Autre ouvrage

\* Travaux prévus en 2016-2017



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FD29  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

### Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bas-Léon

Etat d'avancement : mise en oeuvre (arrêté d'approbation du 18 février 2014)

Structure porteuse : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des bassins du Bas-Léon

### Contrats territoriaux avec volet «milieux aquatiques»

2 sous-bassins versants

Structures porteuses :

=> Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon (Aber Wrac'h)

=> Communauté de communes du Pays d'Iroise (Aber Ildut)

### Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Finistère (FDPPMA 29)

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Saint-Renan, Pays des Abers)

Communauté de communes du Pays des Abers

Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes

### Partenaires financiers et/ou techniques

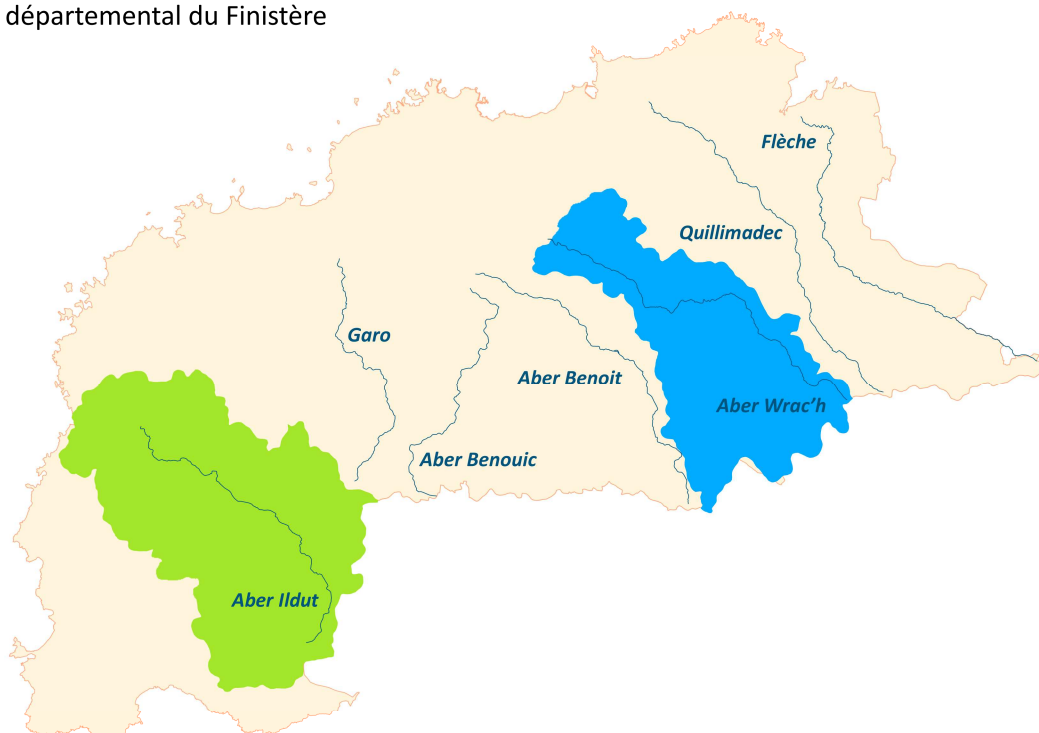
Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA) du Finistère

FDPPMA 29

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional

Conseil départemental du Finistère



### Contrats territoriaux avec volet «milieux aquatiques»

- Aber Wrac'h amont 2008-2014
- Aber Ildut 2009-2014



Source : BD Carthage, AELB, CAMA29  
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs» visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires.

Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs.

Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

# ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Bas-Léon

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
<b>Etude d'acquisition de connaissance</b>							
	Anguille	2010	Aber Wrac'h	Etat des lieux de la population d'Anguille	FDPMA 29		<a href="#">Rapport 2010</a>
	Anguille	2015	Flèche Quillimadec	Etat des lieux de la population d'Anguille	FDPMA 29		-
	Saumon Anguille	2015		Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne	EPTB Vilaine ONEMA LOGRAMI BGM		<a href="#">Rapport 2015</a>
	Saumon	2015	Flèche Abers	Révision des TAC sur la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons - Bassins versants de la Flèche et des Abers	BGM ONEMA		<a href="#">Fiche</a>
<b>Etude continuité</b>							
	Tous migrateurs	2010	Aber Ildut	Etude - Restauration de la continuité écologique sur le seuil de Pont Reun sur l'Aber Ildut (OG - ABIL_01)	Communauté de communes Pays d'Iroise	ROE 3 876	-
	Tous migrateurs	2012	Aber Wrac'h Quillimadec Flèche	Etude - Restauration de la continuité écologique sur : Aber Wrac'h : Pont du Moulin Diouris (ABVR_01), Seuil du Moulin de Baniguel (ABVR_02), Seuil du Moulin Neuf (ABVR_03) et Seuil du Moulin Carman (ABVR_04) - Quillimadec : Moulin du Couffon (OG-QMDC-01) - Flèche : Moulin de Pont du Châtel (FLCH-02'), Moulin de Coat Meret (OG-FLCH_07)	Syndicat mixte du Bas-Léon	ROE 3 967 ROE 3 968 ROE 3 969 ROE 3 970 ROE 11 071 ROE 4 013 ROE 4 021	-
<b>Travaux</b>							
	Anguille	2011	Vizac (ruisseau de Milizac)	Bras de contournement - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin du Curru	Communauté de communes Pays d'Iroise	ROE 3 923	-
	Anguille	2011	Vizac (ruisseau de Milizac)	Passe à poissons - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du moulin de Pen ar Créac'h	Communauté de communes Pays d'Iroise	ROE 3 924	-
	Tous migrateurs	2012	Aber Ildut	Rivière de contournement - Restauration de la continuité écologique sur la digue de l'etang de Comiren (ou etang de Kerborzoc)	Communauté de communes Pays d'Iroise	ROE 3 915	<a href="#">Fiche résumé</a>
	Tous migrateurs	2012	Aber Ildut	Effacement / Abaissement - Restauration de la continuité écologique sur le déversoir amont du moulin de Saint Eloi (création d'une brèche)	Communauté de communes Pays d'Iroise	ROE 3 899	

